



Ville de Pirae
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N° 004/2017 DU 24 JANVIER 2017

Relative à l'acquisition de deux (2) véhicules de patrouille au profit du service de la sécurité publique de la commune de Pirae.

Date de convocation : 17 janvier 2017	L'an deux mille dix sept, le vingt-quatre janvier, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Edouard FRITCH, le maire. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance. Monsieur Heimana TAURAA et Madame Eliane LECHENE, ont été désignés pour remplir cette fonction.						
Date d'affichage : 17 janvier 2017							
Date d'affichage du compte-rendu : 25 janvier 2017							
Date d'affichage de la présente délibération : 26 JAN. 2017							
Résultats des votes :							
VOTANTS	25						
POUR	30						
CONTRE	00						
ABSTENTION	00						
La délibération est adoptée à l'unanimité.	<table border="1"> <tr> <td>ELUS EN EXERCICE</td> <td>33</td> </tr> <tr> <td>PRESENTS</td> <td>25</td> </tr> <tr> <td>PROCURATION</td> <td>05</td> </tr> </table>	ELUS EN EXERCICE	33	PRESENTS	25	PROCURATION	05
ELUS EN EXERCICE	33						
PRESENTS	25						
PROCURATION	05						

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH	X		
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
M. Abel TEMARII		X	
Mme Marie Madeleine MAO	X		
M. Félix ATEM	X		
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	X		
M. Yvonnick RAFFIN	X		
Mme Yvannah TIXIER née POMARE		X	Yvette LICHTLE
M. Jean CHICOU	X		
Mme Miriama MACE	X		
M. Jean-Claude PAQUIER	X		
Mme Doris RAUFEA née DROLLET	X		
M. Léon MAKE		X	Heimana TAURAA
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA	X		
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE	X		
M. Christophe TEAO		X	Rosana TEHOIRI
Mme. Riveta URAHUTIA		X	Thilda HAREHOE
M. Milton PARAUE	X		
Mme Taiana TEPU née THUNOT		X	
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE	X		
Mme Keehi WONG	X		
M. Raiarii TETOOFA		X	
M. Irvine Tekohututoua PARO	X		
Mme Béatrice VERNAUDON	X		
Mme Maiana BAMBRIDGE	X		
M. Théodore TETUAETARA		X	Irvine PARO
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		
TOTAL	25	08	05 procurations

DELIBERATION N° 04/2017 DU 24.01.2017**Relative à l'acquisition de deux (2) véhicules de patrouille au profit du service de la sécurité publique de la commune de Pirae.****LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE**

- VU La loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française ;
- VU L'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU Le programme d'acquisition de matériel roulant à réaliser ;
- VU La nécessité de parfaire le plan de financement d'acquisition du matériel roulant ;
- VU Les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, Maire ;

Exposé des motifs :

Le bureau de la sécurité publique de la commune dispose actuellement de trois véhicules pour intervenir sur tout le territoire de la commune de Pirae. Cependant, malgré l'entretien des deux fourgons qui sont sollicités quotidiennement, la motorisation et l'ensemble des structures présentent des faiblesses et ne répondent plus aux normes en vigueur. Un fourgon en particulier génère une maintenance mécanique très onéreuse entraînant des pannes fréquentes et sérieuses au niveau de la motorisation.

Cette situation complique l'action du bureau qui ne peut intervenir sur l'ensemble du territoire de la commune. Afin de satisfaire les sollicitations des administrés et en vue notamment de l'organisation des championnats du monde de Va'a en juin 2017 et de vitesse en 2018 dans la ville de Pirae, il est opportun de procéder au renouvellement du parc roulant du bureau de la sécurité publique afin d'augmenter la capacité d'intervention des agents sur le terrain et de garantir l'exercice de ce service.

A cet effet, il est proposé d'acquérir deux (2) véhicules de patrouille et d'adresser une demande de financement auprès de l'Etat par le biais de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), à hauteur de 40% du montant total de l'acquisition estimée à 10 700 000 F CFP TTC, ainsi que d'autoriser le maire à signer la convention de financement et prendre toute décision utile à l'exécution et au règlement de celle-ci.

Après en avoir délibéré en sa séance du 24.01.2017 ;

ADOPTE :

Article 1^{er} : *Le projet d'acquisition de deux (2) véhicules de patrouille au profit du bureau de la sécurité publique de la commune de Pirae est approuvé.*

Article 2 : Le plan de financement est détaillé comme suit :

Désignation	Coût (TVA incluse)	Montant de la subvention sollicitée auprès du DETR 40%	Part communale 60%
2 Véhicules de patrouille VLTT (Véhicule léger tout terrain)	10 700 000 (TTC)	4 280 000.Fcfp	6 420 000.Fcfp

Article 3 : Le Maire ou en cas d'empêchement de celui-ci, son adjoint dans l'ordre du tableau, est autorisé à signer la ou les conventions de financement ainsi que tous les actes mettant en œuvre cette convention.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 5 : Le Directeur général des services, le Chef du service de la sécurité publique et civile et le Chef des ressources sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera.

Pour le maire empêché
Le 1^{er} Adjoint,

Le Maire,



Mme Yvette LICHTLE

Edouard FRITCH



Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative

Le..... **26 JAN 2017** et publication du **26 JAN 2017**



Edouard FRITCH
Le Maire